

La délinquance juvénile: Augmentation depuis 50 ans

L'essentiel en bref

La conviction que la délinquance juvénile a fortement augmenté est largement répandue dans l'opinion publique. Tout aussi tenace est le scepticisme face à cette idée, spécialement dans les milieux académiques et journalistiques, selon lequel toute cette discussion sur l'augmentation de la délinquance juvénile n'est qu'un artefact. Avant tout, selon les représentants de ce point de vue, c'est plutôt la reportabilité qui a augmenté, et la police enregistre aujourd'hui avec moins d'indulgence les comportements autrefois considérés comme des "délits de bagatelles". Nous allons présenter ici des données sur les condamnations des mineurs en Suisse, enregistrées depuis 1954. Bien qu'interrompue deux fois, cette série de données démontre une multiplication des condamnations, avec un facteur 12 pour l'ensemble de ces dernières entre 1956 et 2001. Cette augmentation est encore plus forte pour les délits contre la personne et ce plus spécifiquement depuis les années 1990.

Des réserves ont été émises quant à l'origine de cette augmentation. Or de tels taux ne peuvent être la simple conséquence d'une modification des modalités d'enregistrement des délits. De plus, à partir de 1988, les statistiques de police et les statistiques des condamnations par les tribunaux des mineurs montrent des tendances parallèles; et aucun indice n'indique que les tribunaux sus-mentionnés soient devenus plus répressifs. D'autre part, les sondages de victimisation montrent, pour la fin des années nonante, un taux de victimisation élevé et supérieur à la moyenne chez les mineurs, ce qui parle en faveur d'une augmentation de la délinquance juvénile et plus particulièrement des délits contre la personne. Les sondages de délinquance juvénile auto-révélee en Angleterre et aux Pays-Bas montrent également une nette augmentation, spécialement des délits de violence.

Etant donné que les statistiques étrangères aboutissent aux mêmes tendances, on a tout d'abord tenté de trouver une explication en explorant des changements similaires ayant eu lieu dans les différentes sociétés occidentales. Les facteurs situationnels semblent ici tenir un rôle prépondérant. Comparé aux années soixante, et ce spécialement pour les

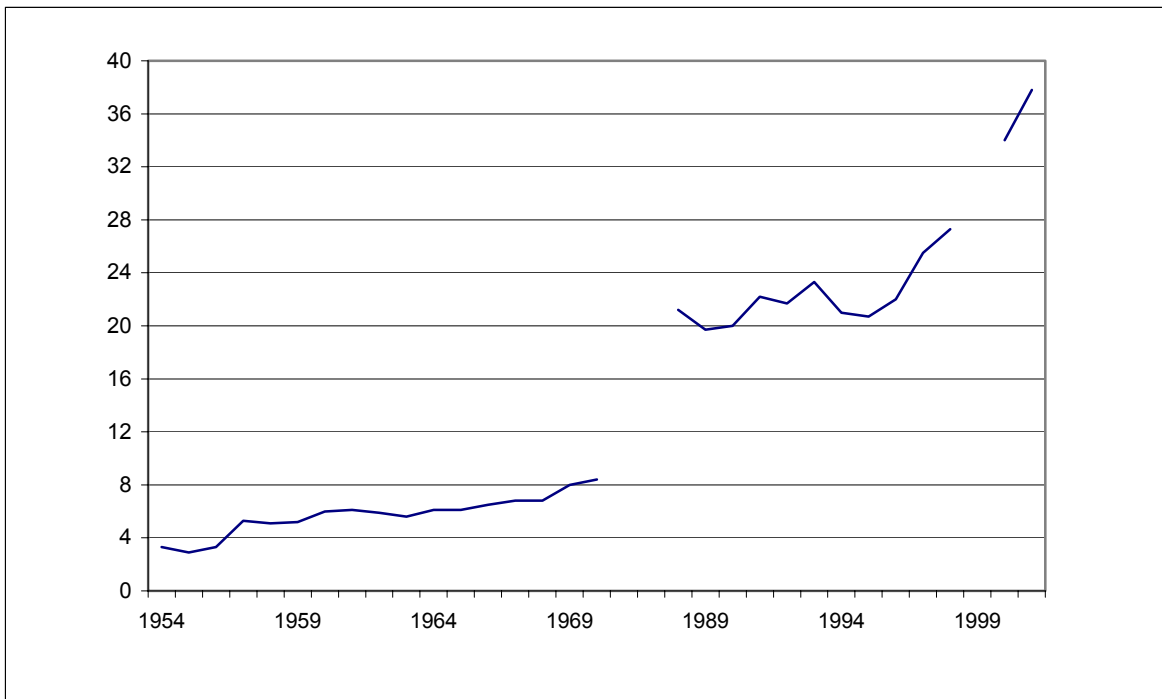
adolescents, il existe aujourd'hui nettement plus d'occasions de commettre des délits de tous types.

Une statistique discontinuée

Pour les adultes, nous disposons d'une statistique ininterrompue depuis 1946 pour tous les types de délits. Par contre, pour les mineurs, comme nous l'avons mentionné ci-dessus, les condamnations ne sont enregistrées statistiquement que depuis 1954. Jusqu'en 1970, dernière année où les condamnations des 14-17 ans furent saisies de manière complète, leur fréquence (sur l'000 individus de cet âge) a quasiment doublé. Suite à la révision de 1971 des prescriptions relatives à l'inscription des infractions commises par des mineurs au casier judiciaire (données sur lesquelles se basent les statistiques de condamnation), seule une minorité des condamnations étaient finalement comptabilisées. On a dès lors peu après abandonné ces statistiques, ce qui a immédiatement été interprété comme une tentative de cacher la délinquance juvénile en Suisse (Balvig 1988, 30).

Dès 1988, et par une collaboration entre l'Office Fédéral de la Statistique et les tribunaux cantonaux de mineurs, on a essayé de combler cette lacune en instaurant un autre mode de relevé. Depuis lors, sont prises en compte toutes les infractions commises par des mineurs entre 15 et 17 ans révolus. Après une nouvelle interruption en 1998, l'OFS a recommencé à publier des données sur le sujet à partir de 2000. Elles se distinguent de la série 1988-1998 par la saisie systématique des condamnations pour contravention qui jusque là n'étaient enregistrées qu'à certaines conditions. (Office fédéral de la statistique, *Statistik der Jugendstrafurteile – 2000*, Février 2002, 3/7). Puisque, jusqu'en 1970, les contraventions n'étaient absolument pas comptabilisées, (Art. 361 CP, version 1937) et comme certains délits contre la vie et l'intégrité physique particulièrement intéressants représentaient, dans les dernières années, environ la moitié des condamnations pour voies de fait (qui est aussi une contravention), une part de l'augmentation s'explique à travers ces modifications de comptage. A l'inverse, d'autres facteurs, comme des définitions différentes pour les groupes d'âges, tempèrent considérablement cette croissance.

Graphique 1: Condamnations pénales (tous délits confondus) sur 1'000 individus de la classe d'âge 14-17 ans pour la série 1954-1970 et 15-17 ans pour la série à partir de 1988. Source: Statistiques des condamnations 1954-70; depuis 1988: Base de données de l'Office Fédéral de la Statistique.

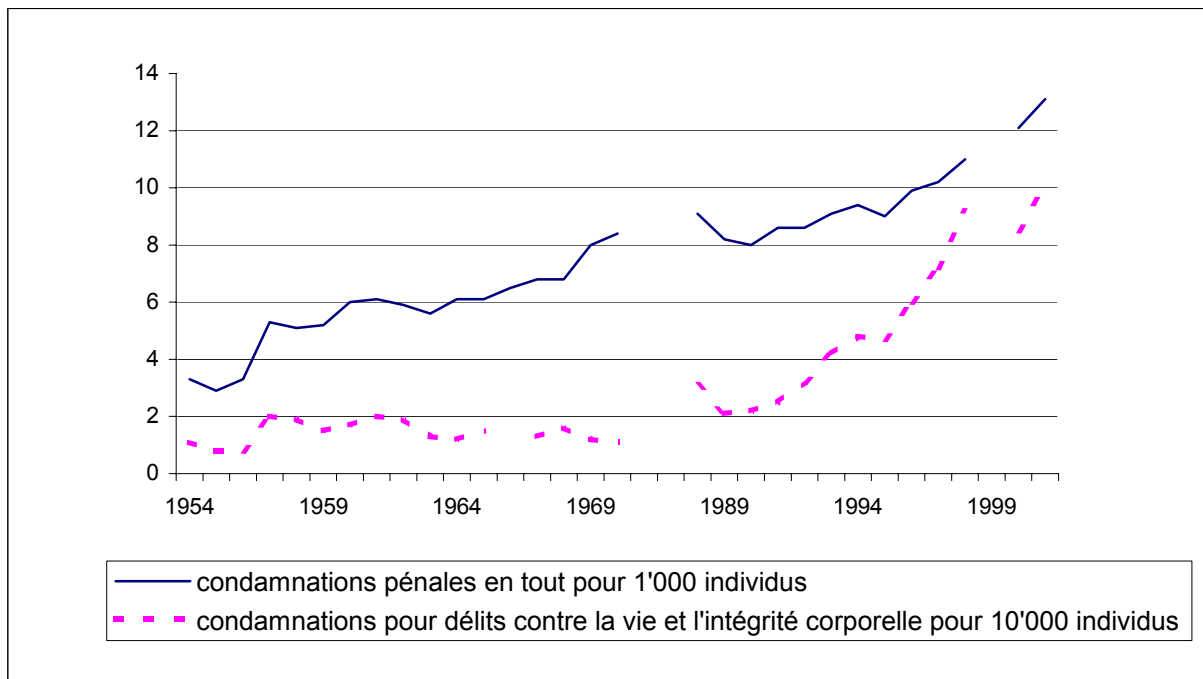


Les chiffres montrent une augmentation considérable. En comparaison avec l'année 1956 (qui a le taux enregistré le plus bas), l'année 2001 compte un taux environ douze fois supérieur, ce qui ne peut être totalement expliqué par une définition différente des groupes d'âge (à l'occasion de la modification de 1971 du Code Pénal Suisse, art. 89, la limite d'âge inférieure pour les adolescents passa de 14 à 15 ans). La prise en compte des contraventions pourrait avoir

joué un grand rôle (en partie à partir de 1988 et principalement à partir de 1999) mais l'augmentation était tout aussi nette au cours des trois différentes périodes, ce qui relativise cette hypothèse.

Les condamnations pour infractions contre la vie et l'intégrité physique ont augmenté dans une proportion probablement beaucoup plus forte, bien que selon le graphique ci-dessous, elles ne se seraient multipliées "que" par dix.

Graphique 2: Condamnations, tous types d'infractions confondus, pour 1'000 mineurs (1954-70: 14-17 ans; 1988-2001: 7-17 ans), et condamnations pour les infractions contre l'intégrité physique et la vie pour 10'000 mineurs (mêmes groupes d'âge). Source: Statistiques des condamnations 1954-70; depuis 1988: Base de données de l'Office Fédéral de la Statistique.



Assurément, l'augmentation statistique des condamnations pour les infractions contre la vie et l'intégrité physique a été durablement « freinée » par une définition différente des catégories d'âges. En effet, les données se réfèrent jusqu'en 1970 à des adolescents (14-17 ans) alors que pour la seconde période (1988-2001), elles se réfèrent à tous les mineurs (7-17 ans). Sachant que les enfants en bas âge sont beaucoup plus rarement impliqués dans la délinquance que les adolescents, la réelle augmentation des délits pour la période 1988-2001 est largement sous-estimée. Comme les données publiées pour les différentes périodes ne permettent pas de comparer des groupes d'âges identiques, nous avons répété, dans le graphique 2 (comme cela a été fait dans le premier graphique) le taux pour les condamnations pour tous types d'infractions, mais cette fois pour les mêmes catégories d'âge que pour les délits contre la vie et l'intégrité physique. Comme on le voit, l'augmentation de 1956 à 2001, pour l'ensemble des condamnations, ne s'élève qu'à environ 300 pourcent (elle est multipliée par trois pour la période 1956-1998), contre 1'100 pourcent dans le graphique 1. Cette différence donne une idée approximative de la sous-estimation de l'augmentation des délits contre la vie et l'intégrité corporelle, due à la prise en compte des enfants: les chiffres n'auraient par conséquent pas augmenté de dix mais de trente fois. Le développement foudroyant à partir de 1990, alors que jusqu'en 1998 les méthodes d'enregistrement n'ont pas changé est particulièrement surprenant. De plus, les homicides par négligence ainsi que les lésions corporelles par négligence dus aux accidents

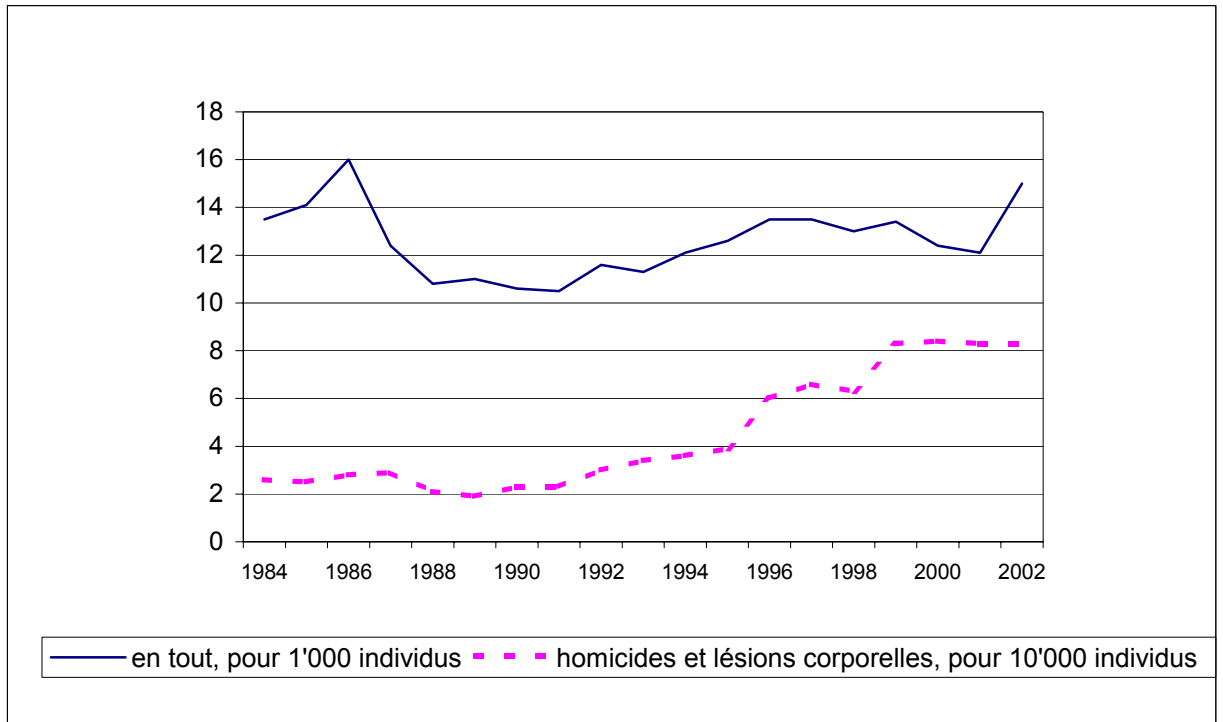
de la route étant faiblement lié aux adolescents, ils n'ont qu'un poids mineur dans cette évolution¹.

Si on considère la statistique criminelle de la police (SPC), il en résulte pour les années 1983 à 2002 et les délits de violence commis par des mineurs une image comparable², qui relativise sur le long terme l'influence des changements dans la manière de comptabiliser les délits dans les statistiques des jugements pénaux des mineurs. Ainsi, le nombre de suspects mineurs mis en cause dans des actes de violence a quadruplé. En revanche, l'évolution du nombre de mineurs suspects dans son ensemble, a évolué complètement différemment, et vers la fin des années 80 on peut constater une diminution. Du fait que la SPC ne comptabilise que certains délits choisis et que les vols constituent plus de 90% des délits retenus, le total des infractions est principalement influencé par les méthodes d'enregistrement concernant les vols de faibles importance.

¹ Les condamnations pour infractions à la circulation (les homicides et les lésions corporelles mis à part) représentent environ 10% des condamnations chez les mineurs contre 50% chez les adultes,

² La SPC comprend jusqu'en 1995, les personnes âgées de 7 à 19 ans et à partir de 1996, les individus âgés de 7 à 17 ans.

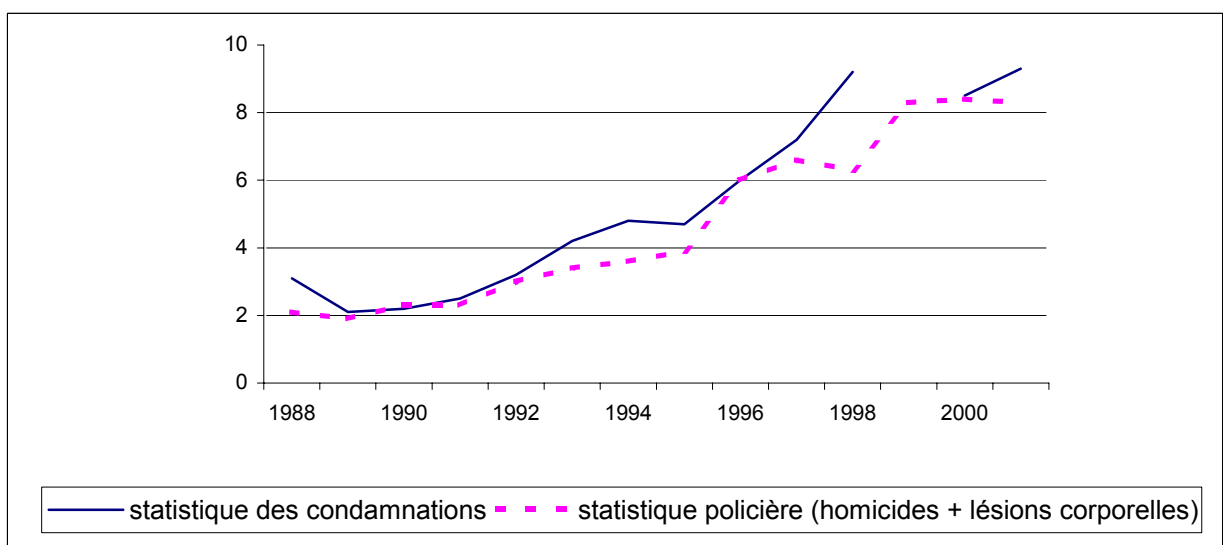
Graphique 3: Homicides et lésions corporelles commis par des mineurs (sur 10'000 habitants de 7-19/17 ans) et total des délits commis par des mineurs (sur 1'000 mineurs), d'après les statistiques policière de la criminalité (1983-200). Source: SPC 1983-2002 (BAP).



Comme le montre clairement le graphique suivant, les données de condamnations et de police montrent une évolution presque identique. Les condamnations figurant dans le graphique ci-dessous prennent en compte les actes de négligence, notamment ceux liés

à la délinquance routière, tandis que le chiffre des suspects mineurs connus de la police ne couvrent que les homicides et les lésions corporelles intentionnels et ainsi aucune contraventions (telles les voies de fait) ne sont comptabilisées.

Graphique 4: Condamnation de mineurs pour des délits contre la vie et l'intégrité physique (7-17 ans, sur 10'000 habitants de cette catégorie d'âge) et statistique de police 1988-2001 pour les homicides et les lésions corporelles intentionnels commis par des mineurs (7-19 ans, à partir de 1996: 7-17 ans pour 10'000 habitants).



En conclusion, les condamnations de mineurs pour des délits contre la vie et l'intégrité physique ont massivement augmenté, particulièrement à partir de 1990 et de façon relativement constante, même si à court terme on enregistre parfois des tendances inverses. Si l'augmentation n'était due qu'aux modifications du système d'enregistrement, on pourrait s'attendre du point de vue des données, à des sauts suivant les modifications, avec entre eux des taux relativement stables. Ce n'est pas le cas, ce qui relativise l'importance accordée aux modalités d'enregistrement des délits. De plus, comme on l'a vu précédemment, les statistiques de condamnations montrent une évolution parallèle à celles de la police, ce qui réfute l'hypothèse selon laquelle la probabilité qu'ont les mineurs d'être condamnés aurait augmenté.

Tendances internationales:

Peiffer (1998), à partir des statistiques de police de 10 pays européens et des USA, a constaté des taux de croissance analogues et dans des proportions semblables à ceux observés en Suisse, dans la plupart des pays occidentaux. Ainsi la délinquance juvénile enregistrée par la police a augmenté, particulièrement chez les plus jeunes. Les pays scandinaves observent des taux semblables aux nôtres (Von Hofer, 1997). La Suisse n'est donc pas un cas particulier, ce qui plaide pour l'hypothèse que la tendance observée correspond à la réalité et non pas à des changements dans les modalités d'enregistrement.

Tendances selon les sondages de victimisations

On peut se demander si les mineurs sont aujourd'hui plus facilement dénoncés qu'autrefois, en raison d'une sensibilité accrue vis-à-vis de la délinquance juvénile au sein de la population. De nombreux observateurs optent pour cette explication. Afin de répondre à cette question, des sondages de victimisation sont disponibles en Suisse et dans quelques autres pays européens depuis une vingtaine d'années. Ces sondages permettant de connaître la proportion des affaires que les victimes dénoncent à la police. On observe, pour la Suisse, que le taux de dénonciation par les victimes n'a pas augmenté depuis les années 80 (Killias, 2002, p.80). Ce constat est valable pour le reste de l'Europe, où entre 1989 et 2000, quatre enquêtes internationales de victimisation (échantillon: plus de 10'000 personnes) montrent que le taux de dénonciation suite à une lésion corporelle varie entre 35 et 36% (Van Kesteren, Mayhew, Nieuwbeerta, 2000, p. 195). Bien que souvent émise, l'idée d'une sensibilité accrue des victimes resterait donc une légende.

Les enquêtes de victimisation fournissent aussi des renseignements sur la fréquence de victimisation des différentes catégories d'âge. A cet égard, les données des sondages suisses (de 1984/87 à 2000) sont particulièrement instructives. En effet, durant cette période, le taux de croissance pour les délits violents commis par des mineurs a été, selon les sondages, particulièrement élevé. Suite à cela, les hommes entre 16 et 19 ans (sur une période de 5 ans) accusent pour ce type de délits une croissance du taux de victimisation particulièrement importante (tableau 1).

Tableau 1: Pourcentage des jeunes hommes (16-20 ans) victimes de délits de violence (sur une période de 5 ans³) d'après les sondages suisses de victimisation de 1998 (N = 82) et 2000 (N= 121). (source: Données non publiées des sondages suisses de victimisation de 1984/87 à 2000, ICDP-UNIL).

	1984/87	1998	2000
Brigandage (dont tentative)	1.8 %	6.1 %	10.7 %
Lésions corporelles / menaces	11.4 %	15.9 %	28.1 %

Même si en raison du faible échantillon d'homme de cette classe d'âge cette augmentation n'est significative que pour l'ensemble des victimisations violentes ($q < 0.5$), on remarque qu'il n'existe pas de tendance similaire chez les hommes un peu plus âgés (20-24 ans) ou chez les femmes entre 16 et 24 ans. Du fait qu'il existe une étroite corrélation entre les expériences de victimisation et la fréquence des actes délinquants, et qu'une grande partie de la violence de cette classe d'âge est dirigée contre ses pairs (Killias, 2001), les données soutiennent l'hypothèse d'un accroissement des délits de violence parmi les jeunes.

Les sondages de délinquance auto-révélé

En Angleterre, en Suède et aux Pays-Bas, des sondages de délinquance auto-révélée chez les jeunes ont été menés au niveau national sur une longue période. Entre 1992-93 et 1998-99, il y a eu, en Angleterre, une augmentation nette de jeunes entre 14 et 17 ans qui admettaient avoir commis des délits violents au cours de l'année précédente (Flood-Page et al., 2000). Aux Pays-Bas, les sondages réguliers montrent également une hausse substantielle entre 1988 et le milieu des années 1990 (van der Laan et al. 1998, Kruissink et Essers 2001). Au niveau des écoliers suédois de neuvième année (environ 15 ans), aucune tendance claire n'est apparue

³ Lors des enquêtes de victimisation de 1984-87, les indications se réfèrent à des prévalences sur l'ensemble de la vie. Pour des jeunes de moins de 20 ans, la différence par rapport à une période de 5 ans (comme 1998-2000), mais du fait de leur âge, est sans doute minime.

au cours des enquêtes réitérées annuellement (Ring, 2003). Ce type d'enquête a été mené en Suisse au niveau national en 1992 et la comparaison avec des données zurichoises de 1998 et zougoises de 2000 permet de déceler une tendance analogue. On remarque que le nombre de lésions corporelles a véritablement explosé, avec une multiplication par plus de 7 entre les données suisses de 1992 et zurichoises de 1998. De manière générale, les différents types de vol ont eux aussi augmentés, les vols de véhicule étant même multipliés par plus de 6 entre les don-

nées suisses de 1992 et zougoises de 2000. Enfin, la vente de drogue a connu une forte hausse, passant pour la même période de 0.5 à 7%. Pour ce qui est de l'Allemagne, aucunes données nationales de ce type ne sont disponibles. Toutefois des enquêtes régionales en Rhénanie du Nord et en Basse-Saxe indique pour la période 1990-1996 une augmentation d'environ un tiers des délits de violence (Mansel et Hurrelmann, 1998).

Tableau 2. *Délinquance auto-reportée en Suisse et dans les cantons de Zürich et Zug : Pourcentages de jeunes de 14 à 16 ans admettant avoir commis au moins une fois l'un des délits suivants, au cours de la « dernière année scolaire ». Sources : données suisses : Killias, Villetta et Rabasa, 1994, données zurichoises : Eisner, Manzoni et Ribeaud 2000, données zougoises : Willi et Hornung 2002.*

Délits	CH-92	ZH-98	ZG-00
Vol à l'étalage	16.1	-	23.5
vol d'un véhicule	1.5	-	9.6
Vol dans un véhicule	4.4	-	1.1
vol sur un véhicule			-
lésions corporelles	1.7	12.2	-
vandalisme	25.2	-	14.4
brigandage	0.0	2.2	1.4
vol à l'école	20.5	-	15.4
vol à la maison	10.5	-	17.7
Resquille	40.9	-	48.3
vente de drogues douces	0.5	-	7.0
Vente de drogues dures	0.0	-	

Pourquoi les taux de croissance évoluent-ils différemment?

Tous les indicateurs que nous venons d'évoquer montrent une forte augmentation des délits de violence depuis 10 ans parmi les jeunes. Cependant, la question est de savoir pourquoi, en général, les taux de croissance conformément aux statistiques se révèlent plus extrêmes que ceux obtenus par les sondages (de victimisation ou de délinquance auto-révélee). Cela n'est pas lié à un plus grand penchant des victimes de dénoncer des infractions subies, comme on l'affirme souvent – malgré les résultats des sondages de victimisation qui montrent au contraire des taux de reportabilité très stables. Cela pourrait plutôt tenir au fait que les sondages de différents types permettent mieux d'évaluer le nombre de victimes que la fréquence des expériences subies par une personne. Toutefois, certains indices laissent penser que – peut-être que l'effet d'avènement des bandes en Europe (Klein et al., 2001) - le nombre de délits commis (par auteur, donc leur "productivité") a augmenté plus fortement que le nombre d'auteurs ou de victimes (Lösel, Bliessner et Averbek, 1997). En outre, les enquêtes ne s'étendent pour l'essentiel pas sur plus d'une décennie, alors que les modifications des tendances ne se confirment le plus souvent que sur plusieurs décennies. La grande concordance entre les sondages et

les statistiques est à cet égard d'autant plus remarquable que selon ces deux sources, les délits de violence chez les jeunes ont augmenté de manière disproportionnée par rapport à l'ensemble des délits.

Tentatives d'explication

Que la délinquance juvénile, et les délits de violence en particulier, ait augmenté ne fait plus aucun doute. Mais quelle explication donner à cette tendance? On a constaté que les mêmes tendances se déroulent presque partout, ce qui nous oblige à chercher quels sont les facteurs que l'on retrouve dans les différentes sociétés occidentales. La politique criminelle, le système d'éducation et le taux du chômage, entre autres n'étant pas uniformes dans les différents pays, nous ne pouvons pas prendre ces facteurs en compte. De même, on a souvent supposé que l'augmentation du taux de divorce jouait un rôle central, alors que les données anglaises et suisses indiquent, et d'une manière comparable, des effets modestes chez les enfants de couples divorcés (Haas et al.), ce du moins en Europe (Junger-Tas, Marshall et Ribeaud, 2003). Au cours des cinquante dernières années, l'environnement social dans lequel les jeunes évoluent a cependant massivement changé. Alors que dans les années soixante, le libre service pour des biens autres qu'alimentaires était plutôt rare, force est de constater que depuis, des biens de consommation précieux destinés aux jeunes sont disponibles par ce

biais. On retrouve le même phénomène au niveau des transports publics, où le resquillage est en passe de devenir un sport national, et où plus personnes ne prend la responsabilité de faire respecter l'interdiction de fumer ou de s'opposer aux déprédations en tout genre. De même, l'accès libre aux sprays de couleur rend la réalisation de graffitis plus aisée –sprays pour lesquels il existe une étonnante privatisation des profits (recette de la vente de ces produits) alors que les frais induits par ces pratiques se répercutent au niveau social. Finalement, les drogues dures et douces étaient encore rares dans les villes suisses avant 1970. A cela s'ajoute probablement une plus grande tolérance du milieu scolaire face aux déviances (allant du bruit en classe aux actes de violence), ce qui pourrait favoriser par la suite les actes violents que ce soit à l'école ou dans la vie courante (Killias, 2001, p.281). Avec ces modifications dans la structure même des opportunités, que l'on observe partout en Europe depuis les 30 à 50 dernières années, il n'est pas étonnant que la délinquance soit devenue un phénomène de masse.

En plus de ces constatations, d'autres facteurs explicatifs jouent incontestablement un rôle, comme les conditions d'intégration qui se dégradent (liées à l'augmentation du taux de chômage chez les jeunes), ou le regroupement en bandes (gangs) semble un phénomène récurrent dans les villes européennes (Klein et al., 2001). Cependant, tous les délinquants ne sont pas financièrement (Cottagnoud, 1996; Eisner, Manzoni & Ribeaud, 2000, p.75; Killias, 2002, p.273) ou émotionnellement (par exemple en rapport avec l'estime de soi; Eisner, Manzoni & Ribeaud, 2000, p.94) désavantagés. Il semble que les différences entre les styles de vie soient plus déterminantes. A cet égard, l'influence du quartier et de son taux de criminalité joue un rôle important, comme l'ont montré des études à Philadelphia (USA; Wilkström, 1998), à Peterborough (en Angleterre, Wilkström, 2003) et à Cologne (Oberwittler et al., 2001).

Une jeunesse depuis toujours gâtée ?

De tout temps et dans toutes les sociétés sur lesquelles nous avons suffisamment d'informations, les jeunes hommes se sont avérés plus délinquants que les autres catégories d'âge et les femmes en général. Ce n'est pas une nouveauté. Toutefois, il serait erroné d'en tirer la conclusion que rien n'a changé⁴. Il est et reste constant que les adolescents de sexe masculin sont plus délinquants. Ce qui varie c'est l'ampleur du phénomène et l'âge auquel le comportement délinquant atteint son sommet. On remarque des différences considérables entre pays et entre époques, à cet égard, l'âge auquel culmine le comportement délinquant était plus bas au 19^{ème} siècle de même que l'ampleur de cette « surdélinquance » des jeunes hommes. Expliquer et documenter cela est un point important de la recherche sur la délinquance juvénile.

⁴ comme cela a été représenté dans la NZZ des 22 et 25 juin 2003 ("Eine Generation unter Verdacht", de Pascal Hollenstein)

Bibliographie :

Balvig F. (1988) *The Snow-White Image: The Hidden Reality of Crime in Switzerland*, Oslo/Oxford: Norwegian University Press.

Bundesamt für Polizeiwesen, *Polizeiliche Kriminalstatistik*, Bern, Jahrgänge 1984-2002.

Office fédéral de la statistique:

- *Statistiques Criminelles suisses*, Bern, Années 1954-1970.
- *Statistik der Jugendstrafurteile*, Neuchâtel, Jahrgänge 1988-2001.
- *Délinquance des mineurs – l'essentiel en bref*
www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber19/jusus/jusus_f_00.htm (24.10.03)

Eisner M., Manzoni P., Ribeaud D. (2000) *Gewalterfahrungen von Jugendlichen*, Sauerländer: Aarau.

Flood-Page C., Campbell S., Harrington V., Miller J. (2000) *Youth Crime: Findings from the 1998/99 Youth Lifestyles Survey*, London: Home Office Research Study 209.

Haas H./Farrington D.P./Killias M./Satter G., "The impact of different family configurations on delinquency: a detailed examination", *British J. of Criminology* (à paraître).

Junger-Tas J., Marshall I.H., Ribeaud D. (2003) *Delinquency in an International Perspective: The International Self-reported Delinquency Study (ISR)*, Amsterdam: Kugler/Criminal Justice Press.

Killias M. (2001) *Précis de criminologie*, Bern: Stämpfli.

Killias M., Villettaz P., Rabasa J., "Self-reported Juvenile Delinquency in Switzerland", in Junger-Tas, Terlouw et Klein (éds.), *Delinquent Behavior Among Young People in the Western World*, Amsterdam: Kugler, 1994.

Klein M. (1995). *The American Street Gang*, Oxford: Oxford University Press.

Kruissink M., A.A.M., Essers, (2001) *Ontwikkeling van de jeugdcriminaliteit: periode 1980-1999*, Den Haag: WODC (Ministerie van Justitie).

Laan P.H. van der, A.A.M. Essers, G.L.A.M. Huijbregts, E.C. Spaans (1998) *Ontwikkeling van de jeugdcriminaliteit: periode 1980-1996*, Den Haag: WODC (Ministerie van Justitie).

Lösel F., Bliessener T., Averbeck M. (1997) "Erlebens- und Verhaltensprobleme von Tätern und Opfern." in H. G. Holtappels, W. Heitmeyer, W. Melzer & K.J. Tillmann (Hrsg.), *Forschung über Gewalt an Schulen. Erscheinungsformen und Ursachen, Konzepte und Prävention*, Weinheim: Juventa, 137-153

Mansel J., Hurrelmann K. (1998) "Aggressives und delinquentes Verhalten Jugendlicher im Zeitvergleich. Befunde der "Dunkelfeldforschung" aus den Jahren 1988, 1990 und 1996", *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* 50/1, 78-109.

Oberwittler D., Blank T., Köllisch T., Naplava T., Soziale Lebenslagen und Delinquenz von Jugendlichen. Ergebnisse der MPI-Schülerbefragung 1999 in Freiburg und Köln, Freiburg i.Br.: MPI 2001
Pfeiffer Ch. (1988). "Juvenile Crime and Violence in Europe", *Crime and Justice* 23, 255-328.

Ring, J. (2003) *Theft, Drugs and Violence among ninth Grade Youth. Findings from four Self-report Surveys*, Stockholm: The National Council for Crime Prevention.

Witterbrood K., van Wilsem J. (2000) "Jongeren en Geweld: de relatie tussen slachtofferschap, daderschap en leefstijl" *sociale wetenschappen* 43/3, 59-71

Wikström P.O. (2003) "Individual Risk, Life-style Risk, and Adolescent Offending: Findings from the Peterborough Youth Study", *Criminology in Cambridge* no2.

Wikström P.-O. (1998) "Communities and Crimes", in M. Tornry (Hrsg.), *The Handbook of Crime and Punishment*, Oxford: Oxford University Press.

Willi M., Hornung R., *Jugend und Gewalt. Ergebnisse einer Befragung von Schülerinnen und Schülern im Kanton Zug*, Bern: Lang 2002

Ont contribué à ce numéro:

Mathieu Simonin, Martin Killias
&
Patrice Villettaz

Rédaction: Prof. P. Margot et Prof. M. Killias, ESC, UNIL, 1015 Lausanne

Veillez adresser vos remarques et communications à:

Secrétariat du Crimiscopie
UNIL - Ecole des sciences criminelles
CH-1015 LAUSANNE

☎ (021) 692 46 44
Fax (021) 692 46 05
Int. (+ 41 21) 692 46 44